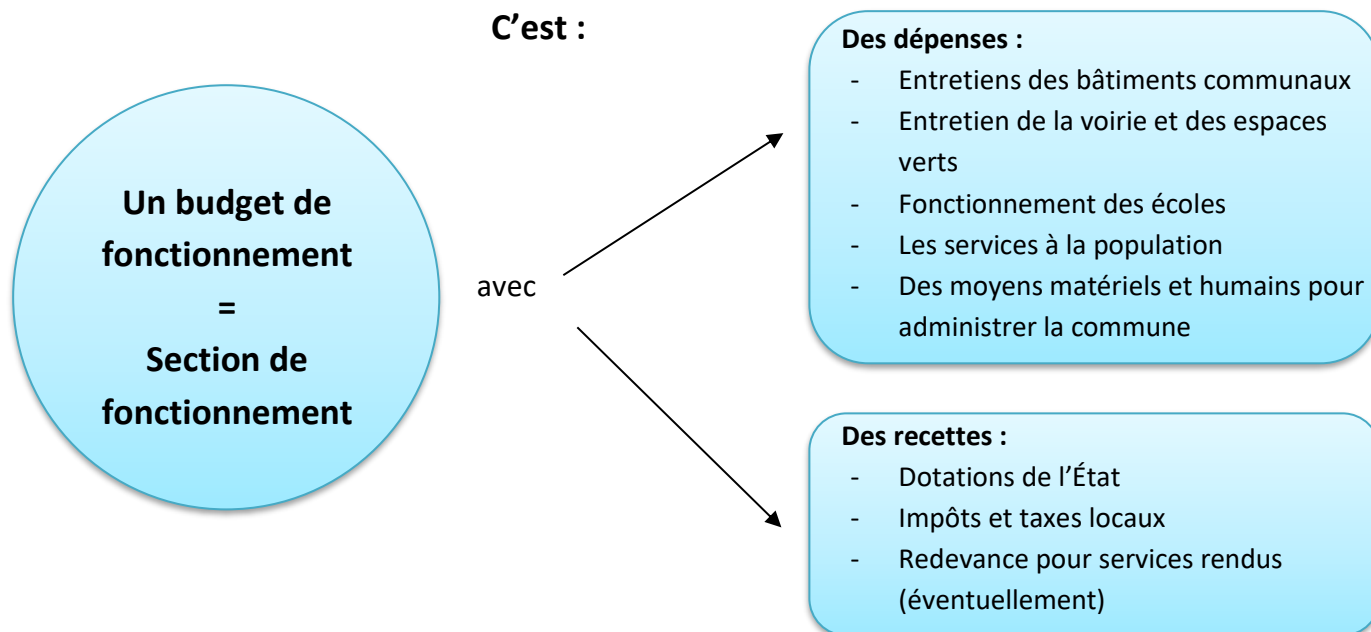
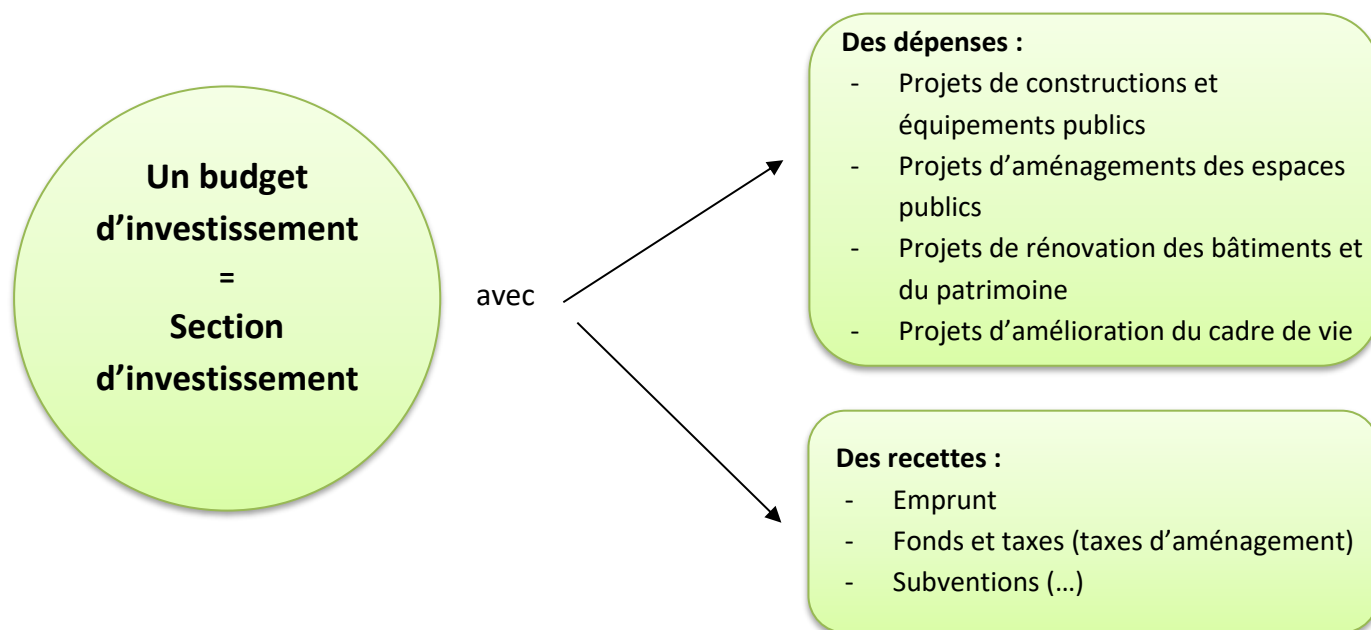


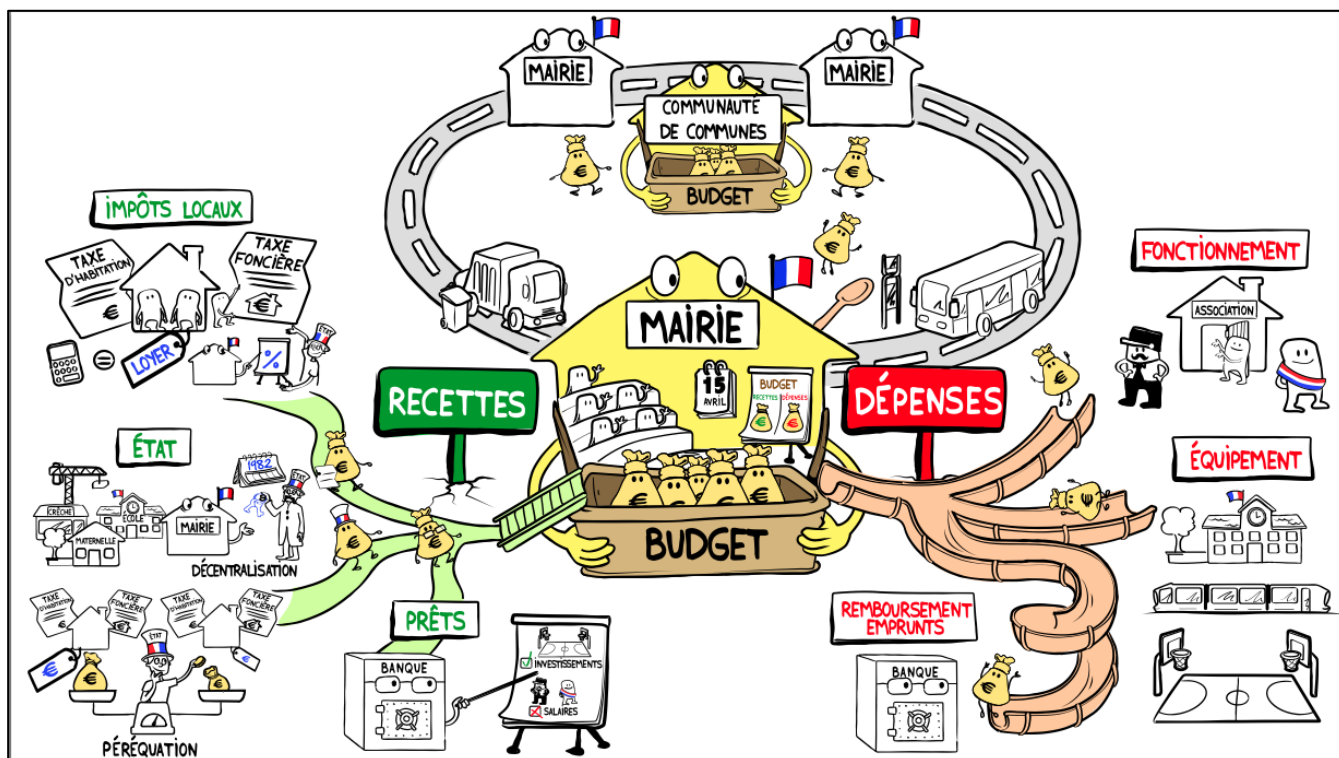
## Un budget communal, qu'est-ce que c'est ?



**La section de fonctionnement doit être équilibrée en dépenses et en recettes.**



**La section d'investissement doit être équilibrée en dépenses et en recettes.**



## Présentation du budget 2021

Le budget 2021 est un budget qui continue à maintenir les dépenses de fonctionnement et à limiter fortement les investissements.

### ❖ Pourquoi ?

De 2001 à 2014, la commune a investi massivement dans les équipements suivants :

- Bâtiment de la cantine scolaire et de l'accueil de loisirs ;
- Complexe sportif ;
- Bibliothèque ;
- Maison des associations ;
- Gymnase ;
- Nouvelle mairie.

Puis, deux nouveaux équipements en 2017 et 2019 :

- Parking de la nouvelle mairie (2017) ;
- City stade (2018-2019).

✚ Le financement de ces équipements a été principalement assuré par de l'autofinancement, des subventions mais surtout un recours accru à l'emprunt de 2001 à 2014.

✚ À ce jour, le remboursement court jusqu'en 2038 et l'encours de la dette est actuellement de 2 099 541.56 €, soit 119 % du budget 2021.

- + Cet encours de la dette, il faut le rembourser et donc le financer :



#### Rembourser les intérêts

- En 2021, 83 500 € en charges de fonctionnement

#### Rembourser le capital

- En 2021, 159 000 € en charges d'investissement

- + Sur les prochaines années, la charge des intérêts va diminuer mais la charge du capital va rester à un niveau soutenu (encore 158 500 € en 2024, par exemple).

### ❖ *Concrètement, quelle marge de manœuvre ?*

Elles restent limitées, sachant que la commune ne peut pas avoir recours à l'emprunt.

- + Au niveau des recettes

- o Les dotations de l'État restent à l'identique ;
- o Les taux d'imposition locaux depuis 2016 : pas d'augmentation des taux, qui sont déjà à un niveau élevé par rapport aux autres communes de la Communauté de Commune Bléré Val de Cher.

Aussi pour 2021, la municipalité a décidé de maintenir les taux à leur niveau actuel.

- + Au niveau des dépenses de fonctionnement, la commune continue et va continuer à diminuer certains postes de dépenses (renégociation de contrats, ...) : soit 0 % d'augmentation ou augmentation au même niveau que l'inflation (+ 0,2 à 0,5 %).
- + Au niveau de l'endettement : la municipalité a contacté diverses banques pour racheter les prêts à des taux moindres.  
Mais il s'avère que les indemnités de rachat anticipé sont prohibitives. Aussi, les banques ne souhaitent pas racheter les emprunts.


### ❖ *2021 proprement dit*

- + 2020 en quelques chiffres

L'exercice budgétaire 2020 :

- o c'est un excédent de fonctionnement de 76 522,32 € et un déficit d'investissement de 313 113,29 € ;

- c'est, en tenant compte des excédents et déficits antérieurs aux deux sections, un solde de clôture de 372 083,19 € qui permet d'honorer les annuités d'emprunts, d'équilibrer la section d'investissement, et d'assurer la continuité du fonctionnement de la collectivité.

 Pour 2021 :

- En fonctionnement, 2 134 329,19 € (soit -9,5% par rapport à 2020) ;
- En investissement, 534 729,15 €, comprenant notamment :
  - Le remboursement du capital de la dette (159 000 €) ;
  - Les reste à réaliser 2020 (dépenses prévues en 2020 non encore réalisées) pour 114 117 € ;
  - Les principaux investissements possibles au regard des capacités financières de la commune sont :
    - Les deux aires de jeux pour 30 000 € (subventionnées à 100 % par le Conseil départemental) ;
    - Le verger pédagogique pour 8 640 € ;
    - La réhabilitation du système de chauffage à l'école élémentaire pour 30 000 €.